

Descriptif des procédures d'admission et des procédures d'évaluation

- **Procédure d'admission :**

La société AZ COPRO ne propose que des formations qualifiantes : il n'y a pas de nécessité à avoir un positionnement à l'entrée, outre celui requis par les éventuels prérequis listés dans chaque programme de formation et dont l'évaluation a été présentée dans l'indicateur 1.2. »

- **Procédure d'évaluation des acquis de nature formative :**

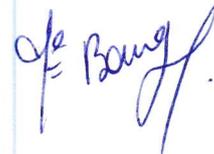
En cours de formation le formateur amène le stagiaire à travers différents outils à se positionner sur son niveau actuel d'acquisition des connaissances.

Ceci permet :

- Au formateur d'évaluer la progression du stagiaire à différents moments de la formation et éventuellement d'organiser et à réajuster le travail d'apprentissage.
- Au stagiaire de réaliser sa progression ainsi que le chemin restant à parcourir pour atteindre les objectifs de fin de formation.

Les outils d'évaluation mis en œuvre sont précisés dans l'indicateur 2.5 et le process d'évaluation de la satisfaction est précisé dans les indicateurs du critère n°6. »

Valérie BOURGOIN
Présidente



AZ - COPRO
239 impasse du Rivet
73800 LAISSAUD
RCS Chambéry 821 587 391
TVA intra : FR 42 821 587 391